

RAPPORT ANNUEL

2019-2020

Lettres de présentation

Québec, le 21 novembre 2020

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Danielle McCann

Montréal, le 21 novembre 2020

Madame Danielle McCann

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2019-2020 de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération.

Le président,
Guy Lafrance, DMD

Montréal, le 21 novembre 2020

Madame Diane Legault

Présidente de l'Office des professions

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2019-2020 du rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le président,
Guy Lafrance, DMD

Table des matières

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'ORDRE	5
RAPPORT DU PRÉSIDENT	6
RAPPORT DES ACTIVITÉS	10
Conseil d'administration	10
Comité exécutif	16
Comité de gouvernance.....	18
Comité d'admission	19
Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis	20
Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	21
Comité d'examens et d'agrément dentaires	23
Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux.....	24
Délivrance des permis	25
Délivrance des certificats de spécialiste.....	26
Comité de la formation des dentistes.....	27
Comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire.....	28
Comité d'inspection professionnelle	30
Exercice illégal et usurpation de titre réservé.....	33
Syndic	34
Conseil de discipline	36
Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes	38
Comité de révision.....	38
Garantie contre la responsabilité professionnelle	39
Comptabilité en fidéicommis et fonds d'indemnisation	39
Comité d'audit	40
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	42
PERSONNEL PERMANENT	47
ÉTATS FINANCIERS	51
Rapport de l'auditeur indépendant.....	54
États financiers	
Résultats	57
Évolution de l'actif net	58
Flux de trésorerie.....	59
Situation financière	60
Notes complémentaires.....	61
Annexes.....	70



Mission, vision et valeurs de l'Ordre



Mission

La raison d'être de l'Ordre des dentistes du Québec est la protection du public. Sa mission est d'assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique, et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population du Québec.



Vision

Faire de la santé buccodentaire une composante incontournable de la santé globale afin que tous les Québécois aient accès à un diagnostic, à un plan de traitement et à des soins buccodentaires.

Sensibiliser les instances politiques, les institutions d'enseignement, l'ensemble des professionnels de la santé et le public en général à l'importance de la santé buccodentaire et aux conséquences des maladies buccodentaires sur la santé globale.

Mettre l'accent sur le développement futur de la profession et impliquer au premier chef les docteurs de la bouche, les dentistes.



Valeurs

L'Ordre se doit d'agir avec rigueur et intégrité. Ses actions, qui s'inscrivent dans le respect de tous, visent la prévention, la compétence, la responsabilisation et la cohérence.

L'Ordre est engagé socialement dans la promotion de la santé en général et de la santé buccodentaire en particulier ainsi que de toutes les composantes du système de santé. Cette valeur est aussi celle recherchée auprès des membres de la profession. À ce titre, l'Ordre des dentistes du Québec soutient la pratique des membres et vise à les outiller pour tendre à une pratique basée sur l'excellence.

Comme Ordre et comme professionnels, il est fondamental de faire passer l'intérêt public avant l'intérêt privé.

Les dirigeants et membres des comités sont soumis, lorsqu'ils exercent des fonctions au sein de l'Ordre, à un code d'éthique.

Rapport du président

L'année qui prend fin a été une année de transition à l'Ordre des dentistes.

Peu de temps après mon entrée en fonction, le Québec a été plongé dans l'une des pires crises sanitaires de son histoire, de sorte que nous avons tous dû nous adapter à des conditions d'exercice jamais rencontrées depuis la création de l'Ordre, il y a près de 50 ans. Depuis mon arrivée, j'ai été témoin des efforts déployés par les membres de notre organisation pour accomplir notre mission axée sur la protection du public ainsi que du dévouement des dentistes du Québec pour offrir des soins de qualité.



Un changement de garde

Après huit années à la tête de notre ordre professionnel, le Dr Barry Dolman a passé le flambeau. J'ai eu l'honneur de le remplacer comme président après avoir été élu par mes collègues à l'automne 2019. Je tiens à souligner la grande contribution du Dr Dolman pendant ses années à la barre de notre organisation. Sous sa présidence, l'Ordre a opéré des changements importants à sa gouvernance et adopté de nouvelles technologies, nous permettant ainsi de moderniser nos modes et nos outils de communication avec nos membres et le public.

Au moment de prendre les rênes du conseil d'administration de l'Ordre, en novembre dernier, je formulais le souhait de faciliter nos échanges avec nos membres alors que plusieurs projets allaient voir le jour dans le cadre de mon mandat. À titre de président d'un organisme qui encadre l'exercice de la médecine dentaire, j'ai la conviction que nous devons faire respecter le cadre qui nous régit, mais aussi expliquer les changements proposés aux règles avant de les mettre en œuvre. C'est en effet en communiquant en amont avec nos membres et en les consultant sur les changements susceptibles d'influencer leur pratique au quotidien que nous susciterons leur adhésion, permettant ainsi d'offrir à la population les services professionnels de qualité auxquels elle est en droit de s'attendre.

Au cours de la dernière année, plusieurs projets ont retenu l'attention de l'Ordre. Parmi eux, mentionnons des projets d'encadrement législatif et réglementaire qui toucheront plusieurs facettes de l'exercice de la médecine dentaire pour les années à venir, de même qu'un exercice de planification stratégique qui nous permettra de mieux nous préparer à relever les défis actuels et futurs.

Projet de loi 29 : l'aboutissement d'une longue démarche

Le 5 juin 2019, le gouvernement du Québec présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Ce projet de loi était attendu depuis 1999, année où le gouvernement de l'époque avait entrepris une réforme du système professionnel de santé. L'Ordre a salué le dépôt de ce projet de loi qui devrait enfin permettre aux dentistes et aux autres professionnels du domaine de la santé buccodentaire d'être encadrés par des lois claires. Rappelons que le cadre réglementaire actuel remonte à plus de 40 ans.

Au moment de présenter son mémoire en commission parlementaire, le 27 août 2019, l'Ordre s'est montré en faveur de l'autonomie des professionnels et a accueilli avec une grande satisfaction le concept de l'ordonnance, utilisé depuis toujours en santé physique et mentale. Nous avons toutefois rappelé aux parlementaires l'importance d'accorder aux ordres concernés par ces changements législatifs un délai suffisant pour mettre en place des guides conjoints qui permettront d'établir les paramètres des champs de pratique dans lesquels évoluent les divers professionnels de la santé buccodentaire. Cela évitera des tensions entre professionnels, lesquelles ont donné lieu dans le passé à des débats juridiques longs et coûteux.

Nouveau règlement sur la formation continue : plus de souplesse pour les dentistes

Le 18 octobre 2019, le Règlement sur la formation continue obligatoire des dentistes, adopté par le conseil d'administration de l'Ordre le 24 mai 2019, était approuvé par l'Office des professions et publié à la *Gazette officielle du Québec*. L'entrée en vigueur du règlement a été maintenue au 1^{er} avril; ce règlement remplacera la Politique sur la formation continue de l'Ordre adoptée le 15 septembre 2017.

À l'automne 2018, ce nouveau règlement a fait l'objet d'une consultation auprès des dentistes qui ont été nombreux à réclamer une formule plus flexible pour les aider à se conformer aux exigences réglementaires en matière de formation continue.

Soucieux des préoccupations formulées par ses membres, l'Ordre a travaillé étroitement avec l'Office des professions du Québec, que je tiens d'ailleurs à remercier, pour que le nouveau projet de règlement sur la formation continue reflète leurs besoins. Je suis heureux de constater que le nouveau régime, plus souple, permettra d'enrichir l'offre de développement professionnel.

Nous avons produit des outils pour aider nos membres à mieux comprendre le nouveau cadre réglementaire et à remplir leurs obligations professionnelles, dont une foire aux questions publiée sur notre site Web. Nous avons aussi revampé la plateforme de formation continue Dentoform, qui propose diverses formations en ligne. Nous avons par ailleurs poursuivi nos travaux afin de mettre en place un registre en ligne où les membres pourront éventuellement consigner leurs unités de formation continue au fur et à mesure qu'ils suivent des formations.

Planification stratégique 2020-2023 : un regard vers l'avenir

À l'automne 2019, nous avons entrepris un exercice de planification stratégique avec une volonté affirmée de faire preuve de transparence et de consulter tous les acteurs qui gravitent autour de l'Ordre, et sans qui nous ne pourrions exister. Au moment de s'engager dans cet exercice, l'intention de l'Ordre était de consulter ses membres, ses partenaires ainsi que le public afin d'obtenir le portrait le plus juste possible de la situation.

Forts d'un diagnostic élargi, notre intention est de nous doter d'une planification stratégique de haut niveau dans un contexte où il faut agir pour faire face aux enjeux. En effet, tous sont conscients que les dernières années ont vu naître de nouvelles façons de pratiquer la médecine dentaire. Le modèle traditionnel est en voie de disparaître : les avancées technologiques, les modèles d'affaires émergents, les changements législatifs et réglementaires, l'éthique à l'ère de la transparence, les changements générationnels, la diversité culturelle, les réseaux sociaux, la démographie et l'intérêt de la population pour la santé sont autant de variables qui doivent guider la réflexion, en lien avec une mission qui ne change pas et qui constitue, pour un ordre professionnel, l'élément phare pour orienter ses actions.

S'ajoute à tous ces défis la pandémie qui a frappé le Québec à la mi-mars et dont il faut tenir compte au moment d'écrire ces lignes, car elle vient bouleverser nos modes de vie et nos manières de faire. Plus que jamais, l'exercice de planification stratégique s'avère une étape charnière, puisqu'il nous permet de mieux faire face à tous ces défis. Chose certaine, cet exercice demande de l'ouverture d'esprit et une introspection véritable.

COVID-19 : une situation sans précédent

La pandémie qui a frappé la planète au début de 2020 et l'urgence sanitaire mondiale décrétée à compter de la mi-mars ont pris de court de nombreux gouvernements. Alors que le Québec déclarait l'urgence sanitaire sur son territoire le 13 mars dernier, nous nous sommes tous retrouvés dans une situation sans précédent.

Comme bien d'autres organisations, l'Ordre a dû composer avec les décrets gouvernementaux et les directives de santé publique qui évoluaient d'heure en heure, en fonction des données épidémiologiques et de la situation dans le réseau de la santé. Malgré l'incertitude qui a mené à la suspension des traitements électifs en clinique dentaire, l'Ordre n'a ménagé aucun effort pour informer ses membres. Nous n'avons pas tardé à collaborer avec tous les acteurs du domaine buccodentaire et les autorités gouvernementales, et nous continuerons de la faire tant que l'urgence sanitaire ne sera pas levée.

Prix Hommage 2019

Je tiens à souligner qu'à l'automne dernier, l'Ordre des dentistes du Québec a décerné son prix Hommage 2019 au D^r Éric Lacoste, un professionnel reconnu pour son engagement soutenu à l'égard de la formation des dentistes et auprès des enfants issus de milieux défavorisés.

En terminant, je souhaite remercier chaleureusement les administrateurs, les membres des comités, les directeurs et le personnel de l'Ordre, ainsi que nos membres, qui tous ont à cœur notre mission de protection du public. Leur engagement, particulièrement dans les temps difficiles que nous traversons, témoigne de leur professionnalisme et de leur détermination à offrir à la population du Québec des soins dentaires de la plus haute qualité.

Je suis convaincu qu'en continuant de travailler tous ensemble, nous relèverons les défis qui se présentent à nous et en sortirons plus forts, au bénéfice de la population.



Le président,
Guy Lafrance, DMD

Conseil d'administration

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 9 novembre 2019.
En 2020, elle aura lieu le 21 novembre.

Les membres du conseil d'administration au 31 mars 2020

RÉMUNÉRATION AU 31 MARS 2020

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le D^r Guy Lafrance, a été élu le 2 novembre 2019 au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il a entrepris officiellement son premier mandat le 22 novembre 2019.

Rémunération du président sortant : 160 325 \$
(période du 1^{er} avril 2019 au 21 novembre 2019)

Rémunération du président : 93 870 \$ (période du 22 novembre 2019 au 21 mars 2020)

Rémunération des administrateurs élus :

- 1 journée 1 000 \$
- ½ journée : 650 \$
- Allocation de temps de déplacement selon la région géographique de provenance : 0 \$, 250 \$, 500 \$ ou 750 \$
- Séance électronique ou téléphonique : 0 \$

La directrice générale est entrée en fonction le 21 juillet 2003.

Rémunération globale de la directrice générale : 289 135 \$

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ADMINISTRATEURS	ÉLU NOMMÉ	ENTRÉE EN FONCTION
1 Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches	D ^{re} Julie Normandeau	Élue	23 novembre 2018
2 Capitale-Nationale	D ^{re} Véronique Gagnon	Élue	23 novembre 2018
3 Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	D ^r David Lachance	Élu	23 novembre 2018
4 Montréal	D ^r Guillaume de Guise D ^{re} Liliane Malczewski D ^r Denis Munger	Élu Élue Élu	22 novembre 2019 22 novembre 2019 31 janvier 2020
5 Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Poste vacant		
6 Laval	D ^{re} Nancy Beaudoin	Élue	23 novembre 2018
7 Lanaudière et Laurentides	D ^{re} Isabelle Fortin	Élue	23 novembre 2018
8 Montérégie (MRC Acton, La Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi, Pierre-de-Saurel, Les Maskoutains, Rouville, Le Haut-Richelieu, Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Roussillon et Les Jardins-de-Napierville)	D ^r Alexandre Caron	Élu	23 novembre 2018
9 Montérégie (MRC Marguerite D'Youville, La Vallée-du-Richelieu et agglomération de Longueuil)	D ^r Marc Robert	Élu	23 novembre 2018
Représentants de l'Office des professions du Québec	M. Alain Boisvert M. Claude Daoust M ^{me} Constance Lemieux M ^{me} Françoise Rollin	Nommé Nommé Nommée Nommée	18 novembre 2016 22 novembre 2019 23 novembre 2018 18 novembre 2016

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le conseil d'administration a tenu 6 réunions ordinaires et 6 réunions extraordinaires.

À sa réunion du 22 novembre 2019, le conseil d'administration a élu les 4 membres du comité exécutif pour l'exercice 2019-2020, à savoir la D^{re} Véronic Deschênes, vice-présidente, le D^r Alexandre Caron, le D^r David Lachance ainsi que M. Alain Boisvert, à titre d'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Le 31 janvier 2020, le conseil d'administration a pourvu le poste de vice-président laissé vacant en nommant le D^r Alexandre Caron à ce poste et en procédant à la nomination de la D^{re} Julie Normandeau comme nouveau membre du comité exécutif.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE

De gauche à droite, à l'avant : D^{re} Julie Normandeau, D^{re} Nancy Beaudoin, D^r Guillaume de Guise, M^e Caroline Daoust, secrétaire, D^r Guy Lafrance, président, M. Alain Boisvert, M^{me} Françoise Rollin et D^r David Lachance. À l'arrière : D^{re} Isabelle Fortin, D^r Alexandre Caron, vice-président, D^r Marc Robert, M^{me} Constance Lemieux, D^{re} Liliane Malczewski et D^{re} Véronique Gagnon. Absents de la photo : D^r Denis Munger et M. Claude Daoust.

Principales résolutions

Le conseil d'administration a adopté les règlements suivants :

- le Règlement sur la formation continue obligatoire des dentistes, dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2020;
- le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des dentistes du Québec, dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2020;
- le Règlement modifiant le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des dentistes du Québec et les élections à son conseil d'administration, entré en vigueur le 18 juillet 2019.

Il a adopté le Code de déontologie des dentistes et approuvé de le transmettre à l'Office des professions du Québec pour examen avant qu'une consultation soit menée auprès des membres de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a procédé à une mise à jour des Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

Il a adopté une Politique d'approbation de déplacements hors Québec.

Il a adopté le document Lignes directrices sur l'apnée obstructive du sommeil et traitement par orthèse d'avancement mandibulaire et approuvé de le diffuser aux membres de l'Ordre.

Il a résolu de rendre obligatoire une formation sur le dépistage de l'apnée obstructive du sommeil.

En lien avec l'intégration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle (Fonds) à ses activités, le conseil d'administration a :

- approuvé la nouvelle structure administrative de l'Ordre des dentistes du Québec;
- approuvé de prolonger le mandat des membres du conseil d'administration du Fonds jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur les assureurs qui concernent les fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle;
- créé le comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle, défini son mandat, décidé de sa composition et en a nommé les membres pour un mandat de 2 ans;
- créé le comité d'audit et de placements en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle, défini son mandat, décidé de sa composition et en a nommé les membres pour un mandat de 2 ans;
- modifié la composition du comité de gouvernance de l'Ordre et en a amendé le mandat pour y inclure une vigie des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle;
- modifié la composition du comité d'audit de l'Ordre afin d'ajouter un membre ayant des connaissances dans le domaine de l'assurance;
- modifié la composition du comité des ressources humaines de l'Ordre pour y ajouter un membre sortant du conseil d'administration du Fonds afin de participer aux délibérés des affaires relatives à ce dernier;
- soumis les membres des comités du Fonds à la Politique de rémunération des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre;
- harmonisé la date de paiement et de souscription annuelle du Fonds à celle de l'inscription et de la cotisation de l'Ordre, soit le 31 mars;
- confié au comité exécutif le suivi des actions à prendre en vue de l'intégration du Fonds et demandé au comité de faire rapport à la prochaine séance du conseil d'administration.

Il a modifié :

- le mandat du comité de planification stratégique en y intégrant le mandat du comité de communication;
- le mandat du comité des ressources humaines pour y retirer la révision de la rémunération du président, cette tâche étant remplie par un comité nommé à cette fin.

Il a créé un comité ad hoc sur l'asepsie et la stérilisation, défini son mandat, décidé de sa composition et en a nommé les membres.

Il a confié au comité de gouvernance l'examen de divers mandats afin de recevoir des recommandations visant :

- l'élaboration d'un plan d'action en vue d'abolir le comité exécutif;
- les tâches du vice-président dans le cadre de la révision du mandat du comité exécutif;
- la pertinence de maintenir la tournée du président auprès des sociétés dentaires dans l'année précédant les élections à la présidence.

Il a nommé les membres :

- du comité consultatif des élections, et ce, pour un mandat se terminant à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection à la présidence de l'Ordre de 2019;
- du comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire.

Il a nommé de nouveaux membres pour pourvoir un siège vacant au sein du :

- comité de planification stratégique;
- comité des ressources humaines;
- comité du prix Hommage;
- comité des jeunes membres;
- conseil d'arbitrage.

Il a nommé un nouveau membre pour siéger au comité de révision pour un mandat de 2 ans.

Il a approuvé la dérogation à la résolution CA-21-09-18-40 afin de retirer, parmi les tâches confiées au vice-président, l'obligation de siéger au comité des ressources humaines, au comité de gouvernance, au comité de planification stratégique et au comité d'audit.

Il a approuvé que le vote électronique soit la méthode de vote privilégiée pour l'élection à la présidence de l'Ordre de 2019 et nommé les témoins pour le dépouillement du scrutin électronique.

Il a reçu :

- le rapport de l'évaluation de la performance 2018-2019 de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre;
- le rapport de la secrétaire de l'Ordre sur l'élection à la présidence de 2019.

Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 275 \$ pour l'année 2020.

Il a fixé la date et adopté l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Il a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier de l'Ordre se terminant le 31 mars 2020, pour en faire la proposition à l'assemblée générale des membres.

Il a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020-2021 de l'Ordre.

Il a adopté le budget révisé des Journées dentaires internationales du Québec pour le congrès 2020.

Il a approuvé une enveloppe budgétaire pour la participation de 7 administrateurs au 8^e Congrès du Conseil interprofessionnel du Québec. Les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés aux administrateurs conformément à la Politique de rémunération des administrateurs et membres de comités de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a désigné le président du comité d'audit ou, en son absence, le vice-président de l'Ordre afin d'approuver les comptes de dépenses du président.

Il a autorisé une liste de déplacements hors Québec du président et de la directrice générale et secrétaire pour l'année 2020.

Il a aboli la catégorie « membres honoraires ».

Il a fixé :

- le montant de la cotisation des membres pour l'exercice financier 2020-2021;
- la rémunération globale de la présidence de l'Ordre pour les mandats 2019-2020 et 2020-2021, en vue d'en faire une recommandation à l'assemblée générale annuelle;
- la rémunération des administrateurs pour l'exercice financier 2020-2021, en vue d'en faire une recommandation à l'assemblée générale annuelle;
- les frais exigibles pour les membres en défaut de ne pas avoir requis la présence d'un membre de leur personnel lors d'une visite d'inspection fixée au préalable et confirmée par avis écrit, ayant pour conséquence l'annulation de la visite;
- les frais exigibles pour certaines demandes relatives à l'exercice en société et pour l'ouverture et l'étude d'un dossier relatif à une demande d'admission et de délivrance de permis;
- des pénalités pour retard aux finissants et autres candidats qui ne se conforment pas aux exigences d'admission et d'inscription dans le délai fixé.

Il a confié à la firme Arsenal conseils le mandat de guider l'Ordre dans l'élaboration de son plan stratégique 2020-2023.

Il a confié au Bureau national d'examen dentaire du Canada le mandat d'administrer et de produire l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec pour les spécialités énumérées à l'article 1, paragraphes 1 à 7, 9 et 10 de l'Annexe II du Règlement sur les spécialités et les conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, chapitre D-3, r. 14, et ce, à compter de l'année 2020, et de déterminer que ces examens sont ceux requis par l'Ordre pour la délivrance du certificat de spécialiste conformément audit règlement.

Il a élu :

- la D^{re} Liliane Malczewski pour siéger à titre d'administratrice de la région de Montréal pour le mandat se terminant le 19 novembre 2020;
- le D^r Guillaume de Guise pour siéger à titre d'administrateur de la région de Montréal pour le mandat se terminant le 19 novembre 2020;
- le D^r Denis Munger pour siéger à titre d'administrateur de la région de Montréal pour le mandat se terminant le 19 novembre 2020.

Il a nommé :

- le D^r Guy Lafrance à titre de membre du comité d'analyse de l'accès aux soins dentaires du Québec;
- la D^{re} Anh Khue Truong à titre de syndique adjointe, à une date à être déterminée;
- le D^r Sébastien Greiche à titre de syndic adjoint;
- la D^{re} Isabelle Solis à titre de secrétaire par intérim au comité d'inspection professionnelle à compter du 8 juillet 2019, et la D^{re} Chantal Aubry et M^{me} Lucie Francoeur à titre de secrétaires substitués du comité d'inspection professionnelle afin d'agir en lieu et place de la D^{re} Isabelle Solis, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;
- M^e France Gauthier à titre de secrétaire du conseil d'arbitrage;
- le D^r Alexandre Caron, vice-président de l'Ordre, à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), et le D^r Pierre Boudrias, directeur de l'exercice de la médecine dentaire, à titre de délégué substitut;
- la D^{re} Cathia Bergeron pour recevoir le prix Mérite du CIQ de 2019.

Il a autorisé M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, à signer, avec le D^r Mario Auger, directeur des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ), le contrat de location avec la Société du Palais des congrès de Montréal pour le congrès des JDIQ de 2022.

En lien avec la crise sanitaire de la COVID-19, le conseil d'administration a approuvé en séance extraordinaire certaines directives en regard de la prestation de soins buccodentaires et des mesures d'allègement financier, à savoir :

- une dispense des frais d'inscription de 250 \$ exigés aux nouveaux diplômés en 2020;
- la fin de la période de 3 ans pour l'obtention des 90 unités de formation continue (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020), sans conséquence pour les dentistes n'ayant pas encore rempli toutes leurs obligations, et le début de la nouvelle période de 3 ans en date du 1^{er} avril 2020;
- l'annulation des 50^{es} JDIQ prévues en 2020;
- qu'aucuns frais ne soient imposés pour les demandes de dispense de formation continue obligatoire pour l'année financière 2020-2021.



Comité exécutif

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité exécutif a tenu 13 réunions ordinaires et 4 réunions extraordinaires de même qu'adopté unanimement 3 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

Principales résolutions

Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont par la suite été soumis aux membres du conseil d'administration pour décision.

Il a reconduit l'agrément du Département de médecine dentaire du Centre universitaire de santé McGill – Hôpital général de Montréal pour une période de 5 ans, jusqu'au 5 décembre 2024, avec l'obligation de produire un rapport de suivi.

Il a maintenu l'agrément dentaire du CISSS du Bas-Saint-Laurent – Installations de la Mitis avec l'obligation de produire un rapport de suivi.

Il a maintenu l'agrément du Service de médecine dentaire de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, avec l'obligation de produire un rapport de suivi.

Il a maintenu l'agrément du Service de médecine dentaire de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, avec l'obligation de produire un rapport de suivi.

Il a maintenu l'agrément du Service de médecine dentaire de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, avec l'obligation de produire un rapport de suivi.

Il a adopté les protocoles des examens pour l'année 2020, soit :

- L'examen du processus d'équivalence, à savoir :
 - l'évaluation des connaissances fondamentales;
 - l'évaluation du jugement clinique;
 - l'évaluation des habiletés cliniques.
- L'examen de l'Ordre, à savoir :
 - l'examen écrit;
 - l'examen clinique objectif structuré.
- L'examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires.

Il a réinscrit, avec et sans condition de limitation et de stage, des dentistes au tableau de l'Ordre à la suite d'une demande de réinscription après plus de 3 ans, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a réinscrit un dentiste au tableau de l'Ordre, conformément au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé des équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé des reconnaissances d'équivalence de diplôme à la suite de la réussite d'un programme de formation postdoctorale, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a dirigé des dentistes vers les examens d'évaluation du jugement clinique et d'évaluation des habiletés cliniques, administrés par le Bureau national d'examen dentaire du Canada, afin de s'assurer que leurs connaissances et compétences sont à jour, étant entendu que les résultats aux examens permettront de statuer sur la nécessité et, le cas échéant, sur la nature du cours et/ou du stage de perfectionnement qui pourrait leur être imposé.

Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.

Il a levé des limitations au droit d'exercer des activités professionnelles et des stages de perfectionnement.

Il a renouvelé 1 permis restrictif en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes et en a établi les conditions.

Il a accordé, avec conditions, 1 permis d'exercice restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 (1.1°) du Code des professions.

Il a délivré 1 permis temporaire en vertu du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'article 37 de la Charte de la langue française.

Il a délivré 1 permis temporaire en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'article 37 de la Charte de la langue française.

Il a reconnu des maîtres de stage et renouvelé la reconnaissance de maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a imposé des stages de perfectionnement avec et sans limitation du droit d'exercice à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une recommandation en ce sens par le comité d'inspection professionnelle ou le conseil de discipline.

Il a nommé les D^{rs} Mazen El-Abiad, Ryma Kabir, Robert Durand et Lauren Spevak pour effectuer la tournée de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec 2020-2021 sur la nouvelle classification parodontale.

Il a résolu d'accepter que les auditions soient tenues par visioconférence tant que les mesures d'isolement imposées en raison de la pandémie ne seront pas levées.

Il a nommé des surveillants et des observateurs pour représenter l'Ordre des dentistes du Québec dans le cadre de l'examen de l'Ordre administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada de 2020.

Il a nommé des examinateurs/observateurs dans le cadre des examens d'évaluation du processus d'équivalence de formation administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada de 2020.

Il a nommé la D^{re} Véronic Deschênes pour qu'elle agisse comme représentante de l'Ordre des dentistes du Québec lors des visites d'agrément des programmes de doctorat en médecine dentaire de l'Université Laval et de l'Université McGill de la Commission de l'agrément dentaire du Canada en 2020.

Il a autorisé M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, à signer l'entente avec l'Institut national de santé publique du Québec relative aux activités d'autoapprentissage en ligne sur l'utilisation judicieuse des médicaments opioïdes dans le contexte de la gestion de la douleur aiguë.

Il a autorisé le D^r Guy Lafrance, président, le D^r Alexandre Caron, vice-président, M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, M^e Priscille Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire adjointe, et M^{me} Josée Blanchette, CPA et chef comptable, à valider par leur signature les chèques et autres effets de commerce devant être émis par l'Ordre, ainsi que tout autre document concernant les opérations financières.

Il a adopté le calendrier des réunions du comité exécutif pour l'année 2020.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 MARS 2020



D^r Guy Lafrance,
président

D^r Alexandre Caron,
vice-président

D^r David Lachance

D^{re} Julie Normandeau

M. Alain Boisvert,
administrateur
nommé par l'Office
des professions
du Québec

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a pour mandat d'effectuer en continu la vigie des meilleures pratiques de gouvernance, principalement celles qui s'appliquent aux ordres professionnels, et de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Sous réserve des fonctions et des responsabilités qui incombent au conseil d'administration, le comité de gouvernance voit notamment :

- à la tenue à jour des documents légaux et réglementaires;
- à la composition et au mandat des comités et groupes de travail;
- à l'évaluation de la performance du conseil d'administration, des comités et de leurs membres;
- au processus de mise en candidature des comités;
- à l'accueil, à la rémunération, à la formation et au soutien aux administrateurs;
- à la planification de la relève au sein du conseil d'administration et des comités;

- au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et au code d'éthique et de déontologie des membres de comités;

- à l'identification et à la surveillance de certaines catégories de risques;

- à conseiller au besoin le directeur général dans l'exercice de ses responsabilités relatives à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève.

Le comité de gouvernance s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2019-2020.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2020

M^{me} Françoise Rollin, présidente du comité

D^r David Lachance

D^r Guy Lafrance

D^r Denis Munger

D^r Peter C. White

D^{re} Renée Delaquis, présidente du comité de décision, pour les décisions du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec

Comité d'admission

Agissant en vertu d'une délégation du conseil d'administration, le comité d'admission examine et décide des candidatures à l'exercice de la profession.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité d'admission a délivré des permis et des certificats de spécialiste en vertu des divers textes réglementaires de l'Ordre des dentistes du Québec. Il a aussi délivré des permis temporaires en vertu de la Charte de la langue française, des permis restrictifs temporaires aux candidats bénéficiant de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des compétences, des permis restreints à la spécialité ainsi que des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

Le comité a tenu 12 réunions ordinaires par voie de conférence téléphonique et 6 réunions hors du calendrier ordinaire par voie électronique.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2020

D^{re} Brigitte Bouchard
D^r Dominic Massé
D^{re} Danielle Robert

Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	2	2	0	0
Hors du Canada	2	2	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

3 candidats

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	14	14	0	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	COURS	STAGE	EXAMEN	COURS ET STAGE	STAGE ET EXAMEN	COURS ET EXAMEN	COURS, STAGE ET EXAMEN
Au Canada	0	0	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

12 candidats

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	6	6	0	0
Hors du Canada	5	5	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

11 candidats

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Actions menées
par l'Ordre en
vue de faciliter la
reconnaissance
de l'équivalence
de diplôme, de
la formation
ainsi que des
autres conditions
et modalités de
délivrance des
permis et des
certificats de
spécialiste.

L'Ordre des dentistes du Québec continue à consacrer des efforts importants en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec. La révision des textes réglementaires dans ce domaine se poursuit.

Le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger est administré par le Bureau national d'examen dentaire (BNED) du Canada, pour le compte et sous la surveillance de l'Ordre. Il y a eu révision de l'entente écrite conclue entre l'Ordre et le BNED, laquelle est en vigueur depuis la fin de 2016. Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Ordre a accueilli 12 nouveaux membres issus de ce processus.

L'accueil des dentistes français se poursuit selon l'application des exigences prévues au Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Dans une perspective d'optimisation, l'Ordre a recueilli des renseignements auprès des maîtres de stage relativement à leurs expériences respectives avec les candidats français. Ces renseignements ont été colligés et sont à la base des directives élaborées par le comité d'examens et d'agrément dentaires pour favoriser l'encadrement des pratiques et du rôle des maîtres de stage. En 2019-2020, l'Ordre a accueilli 9 nouveaux membres provenant de la France, permis restrictifs temporaires et permis dits « réguliers » confondus.

Enfin, l'Ordre poursuit ses efforts en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec pour assurer la mise en œuvre du processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé en 2007. Les modifications à la Loi sur les dentistes ont permis d'établir les conditions et les modalités de délivrance de permis spéciaux assortis de certificats de spécialiste pour ces candidats.

Comité d'examens et d'agrément dentaires

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre des dentistes du Québec dans le cadre du processus d'accès à la profession ou de réinscription au tableau de l'Ordre, et ce, dans certaines circonstances.

Le comité est également consulté dans le cadre du processus de nomination des divers représentants, observateurs ou examinateurs appelés à agir à ce titre auprès des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession, lors de l'analyse des rapports émanant de ces derniers et pour la formulation de recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Le rôle du comité en matière d'agrément des services et départements dentaires hospitaliers du Québec s'est poursuivi et est encouragé par l'Ordre. Des renouvellements et des suivis d'agrément ont été soumis au comité à des fins de recommandation au comité exécutif de l'Ordre.

Le comité est également responsable de l'étude des candidatures et de la formulation des recommandations au comité exécutif pour la reconnaissance des maîtres de stage dans le cadre de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des dentistes conclu par l'Ordre des dentistes du Québec et le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la France.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a misé sur la communication de ses directives dont l'objectif est de renseigner et de guider les maîtres de stage quant aux meilleures pratiques à adopter pour assumer leur rôle. Le comité a également appliqué son nouveau protocole d'entrevue des candidats aspirant à devenir maîtres de stage.

Au cours de cette période, les membres du comité d'examens et d'agrément dentaires ont participé à 6 réunions ordinaires et à 1 réunion hors du calendrier ordinaire par voie de conférence téléphonique.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2020

D^{re} Lilian Carvalho

D^r André Lavallière

D^r David Morin

D^{re} Lise Payant

M. Paul Desrosiers, nommé par l'Office des professions

Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	13	13	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Selon une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements en vertu du paragraphe 1.1° de l'article 42.1 du Code des professions	9	9	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE MÊMES TYPES EN VERTU DE LOIS PARTICULIÈRES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	14	14	0	0
Autorisation spéciale – article 42.4 du Code des professions	0	0	0	0
Permis temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

Délivrance des permis

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	155	155	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	3	3	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	12	12	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	2	2	0	0
Fondées sur entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements	9	9	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

CANDIDATS	REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	0
Ayant amorcé le processus	177

Délivrance des certificats de spécialiste

Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	12	12	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	11	11	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

CANDIDATS	REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	12
Ayant amorcé le processus	52

Comité de la formation des dentistes

Le comité de la formation des dentistes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des dentistes, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Par qualité de la formation, on entend l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession de dentiste.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité de la formation ne s'est pas réuni.

Cependant, le mandat lui étant dévolu a été assumé par l'entremise des activités de la Commission de l'agrément dentaire du Canada et du comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire de l'Ordre.

Ensemble, ces derniers s'assurent que les programmes de formation offerts par les facultés universitaires répondent aux objectifs établis afin de permettre aux étudiants d'acquérir les compétences requises pour exercer la médecine dentaire au Québec et au Canada.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2020

Représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

– M^{me} Lucie Vézina

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire

– D^{re} Anne Charbonneau

– D^r Peter Chauvin

Dentistes membres de l'Ordre des dentistes du Québec

– D^r Oscar Hernandez

– D^{re} Céline Messier

Comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a tenu 4 réunions.

Le mandat du comité consiste à :

- favoriser le maintien des compétences et le développement des connaissances des membres de l'Ordre;
- susciter l'intérêt des membres de l'Ordre pour la formation continue;
- permettre aux dentistes d'adapter leurs soins au rythme de l'évolution des connaissances;
- favoriser l'accès à la formation continue pour l'ensemble des membres de l'Ordre;
- s'assurer que la Politique sur la formation dentaire continue et, éventuellement, le Règlement sur la formation continue obligatoire des dentistes répondent aux besoins des dentistes et de la population.

Dans l'accomplissement de ce mandat, le comité assure notamment :

- l'élaboration du programme scientifique et la logistique des Journées dentaires internationales du Québec;
- la recommandation des conférences pour la tournée annuelle de l'Ordre;
- la mise en place et le suivi de la Politique sur la formation continue et, éventuellement, du Règlement sur la formation continue obligatoire des dentistes;
- la mise sur pied de formations que l'Ordre pourrait demander de temps à autre.

Le conseil d'administration a adopté une résolution demandant au comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire de créer un sous-comité ad hoc et de lui confier le mandat d'examiner l'ensemble des commentaires recueillis au sein de la profession lors de la consultation sur le projet de règlement sur la formation continue obligatoire des dentistes. Ce sous-comité est composé de membres du conseil d'administration, de membres de la direction et de membres du comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire de l'Ordre. Le sous-comité s'est réuni à 3 reprises et a présenté au conseil d'administration les modifications suggérées au projet de règlement.

L'Ordre a une Politique sur la formation continue depuis 2002. La plus récente version est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018; elle prévaudra jusqu'à l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire des dentistes, le 1^{er} avril 2020.

En vertu des dispositions comprises dans la Politique sur la formation continue qui se termine avec l'exercice actuel, l'Ordre des dentistes reconnaît des dispensateurs parmi lesquels on trouve 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, les Journées dentaires internationales du Québec et les 3 facultés québécoises de médecine dentaire. Ces dispensateurs reconnus conçoivent des programmes d'activités scientifiques pour ensuite les soumettre au comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire, qui les examine pour s'assurer qu'ils sont en lien avec la profession.

Tournée de l'Ordre

L'Ordre dispose de plusieurs vecteurs lui permettant d'offrir de la formation continue auprès de ses membres. La tournée annuelle de l'Ordre, qui s'arrête dans toutes les sociétés dentaires, a été suspendue en mars 2020 en raison de la pandémie et des mesures sanitaires rattachées aux rassemblements. Les 4 présentations restantes ont été reportées à l'automne 2020 et seront diffusées sous forme de webinaires.

Plateforme Dentoform et Journées dentaires internationales du Québec

L'Ordre des dentistes dispose d'une plateforme de formation continue appelée Dentoform. Il organise également un congrès annuel, les Journées dentaires internationales du Québec, à l'intention des dentistes et des membres de leurs équipes. L'Ordre a mis sur pied une formation obligatoire sur le dépistage de l'apnée obstructive du sommeil. Cette formation sera offerte aux membres à l'automne 2020.

Assemblée générale annuelle

Des activités de formation ponctuelles sont présentées dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des dentistes.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2020

D^r Jacques Auger
D^r Alexandre Caron
D^r André Chartrand
D^r Mazen El-Abiad

D^r Sylvain Gagnon
D^r Luc Gauthier
D^r Stéfan Haas-Jean
D^r Nicolas Laliberté

D^r Michel Lussier
D^{re} Christine Nadeau
D^r Philippe Wang

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative

TITRE DE LA FORMATION	VECTEUR DE DIFFUSION	DURÉE (EN HEURES)	NOMBRE DE MEMBRES AYANT SUIVI LA FORMATION
La carie : diagnostic et traitement	Tournée de l'Ordre	7	1 250
Les urgences médicales en cabinet dentaire	Formation en ligne	7	804
Dental Emergencies: Applications in Daily Dental Practice	Formation en ligne	7	276
Médias sociaux, potentiels, écueils et garde-fous	Formation en ligne	1,5	325
Social Media: Potential Rewards, Pitfalls and Safeguards for Professional Communication	Formation en ligne	1,5	199
Repères juridiques; l'espace numérique des professionnels	Formation en ligne	1,5	298
Legal Guidelines: Professional in the Digital Sphere	Formation en ligne	1,5	39
Contrôle de l'asepsie; mise à jour	Formation ponctuelle	3	300

Les Journées dentaires internationales du Québec 2019 ont accueilli 3 329 membres qui y ont suivi de la formation continue.

Comité d'inspection professionnelle

Au Québec, tous les ordres professionnels sont régis par le Code des professions, qui leur confie le mandat d'assurer la protection du public. Un programme de surveillance de l'exercice de la profession proposé par le comité d'inspection professionnelle est administré par l'Ordre des dentistes du Québec et s'inscrit dans la réalisation de ce mandat.

Par le biais de ce programme, l'Ordre des dentistes du Québec s'assure que les soins dentaires offerts à la population respectent les normes de pratique généralement reconnues. Le programme d'inspection professionnelle a pour objectif d'effectuer des visites chez tous les dentistes membres de l'Ordre qui exercent la profession au Québec, et ce, à des fréquences variables selon certains facteurs de risque.

Pour l'exercice 2019-2020, le comité a poursuivi la mise en œuvre de son programme de surveillance générale. Approuvé le 27 septembre 2013 par le conseil d'administration de l'Ordre et reconduit chaque exercice depuis cette date, ce programme comprend entre autres les 3 composantes suivantes :

- des visites régulières à fréquence variable;
- des visites ciblées qui visent à vérifier des aspects de la pratique présentant un risque plus élevé;
- des visites d'accompagnement qui ciblent les nouveaux inscrits au tableau des membres.

Axé sur le soutien et la prévention, le programme de surveillance générale assure la qualité de l'exercice de la profession par les dentistes québécois et procède également à la vérification des cabinets de ceux-ci. Il contribue donc à la mission de l'Ordre, soit la protection du public. En plus de veiller au respect des normes de pratique par les dentistes, le programme favorise l'amélioration de la qualité des services offerts aux patients.

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 10 réunions pendant l'exercice 2019-2020.

Nombre de visites de vérification

Membres visités	389
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	389
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	389
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite	389
Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Nombre d'enquêtes sur la compétence professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	19
Rapports d'enquête produits par le comité d'inspection professionnelle	22
Visites de contrôle	28
Rapports de visite de contrôle soumis au comité d'inspection professionnelle	19

Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	
• Pour les domaines de la tenue de dossiers, du diagnostic, de la parodontie, de l'endodontie, de la dentisterie opératoire, de l'orthodontie et de la prothèse partielle fixe	6
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de décisions du conseil d'administration

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information transmise au syndic conformément au 5 ^e alinéa de l'article 112 du Code des professions	6

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2020

D^r Stéfan Haas-Jean
D^{re} Nathalie Morin
D^{re} Christine Nadeau
D^r Jacques Rouleau

D^{re} Mireille Savoie
D^{re} Isabelle Solis, directrice adjointe, qualité de l'exercice et secrétaire par intérim du comité d'inspection professionnelle, nommée par le conseil d'administration

Synthèse des observations issues des inspections professionnelles

Tenue des dossiers

- Absence de consignation ou consignation trop succincte au dossier d'éléments pertinents à l'examen, au traitement ou au suivi
- Difficultés dans le passage au « sans papier »
- Absence de signature aux notes consignées au dossier
- Formulaires de collecte de données incomplets
- Histoire médicale incomplète : absence de la date/signature, non documentée, absence de mise à jour lors des rappels
- Absence de la raison de la consultation inscrite au dossier (plainte principale)
- Type d'examen (complet, urgence, rappel) non inscrit au dossier
- Relevé d'opération ou détail du protocole incomplet

Tenue du cabinet

- Disposition des déchets biomédicaux qui ne respecte pas la réglementation
- Disposition des matières dangereuses qui ne respecte pas la réglementation
- Médicaments sur ordonnance qui ne sont pas sous clé ou sans registre
- Absence de certains éléments requis dans la trousse d'urgence
- Date de péremption échue pour certains éléments de la trousse d'urgence
- Absence de mise en évidence de l'affiche sur le rappel médical

Radiologie

- Permis d'exploitation de laboratoire de radiologie diagnostique spécifique échu
- Qualité d'image non diagnostique
- Règle ALARA non respectée
- Choix erroné d'imagerie ou de radiographie selon l'investigation
- Radiographies non identifiées et/ou non datées
- Quantité et/ou qualité de radiographies insuffisantes en endodontie

Diagnostic

- Absence partielle ou complète des tests diagnostiques requis
- Interprétation erronée ou incomplète des résultats d'examens ou de tests diagnostiques
- Absence de diagnostic
- Diagnostic imprécis ou erroné
- Absence du site diagnostique en parodontie
- Dans une pratique de groupe, absence de confirmation écrite du diagnostic d'un collègue avant d'exécuter un traitement
- Examen extrabuccal et/ou examen buccal des tissus mous absents ou incomplets

Plan de traitement

- Absence de plan de traitement ou plan de traitement incomplet
- Modification du plan de traitement sans justification au dossier
- Plan de traitement inapproprié ou disproportionné en rapport avec les besoins du patient
- Compétence inappropriée en regard de la complexité des traitements envisagés

Consentement

- Absence de consentement
- Consentement non éclairé

Traitements

- Traitements qui ne respectent pas les normes généralement reconnues
- Prescription d'antibiotiques inappropriée ou disproportionnée en rapport avec les besoins du patient
- Suivi absent ou incomplet

Contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux

- Fréquence de vérification des équipements non respectée
- Chaîne du retraitement des dispositifs médicaux non respectée
- Utilisation non conforme de fournitures et de produits servant au contrôle des infections
- Désinfection de certains dispositifs nécessitant plutôt une stérilisation à chaud ou une couverture avec un manchon de plastique jetable
- Usage de produits à froid à des fins de stérilisation et/ou temps de trempage prescrit non respecté

Délégation d'actes

- Délégation d'actes ne pouvant être délégués à d'autres professionnels ou à des non-professionnels
- Délégation d'actes sans encadrement approprié

Exercice illégal et usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

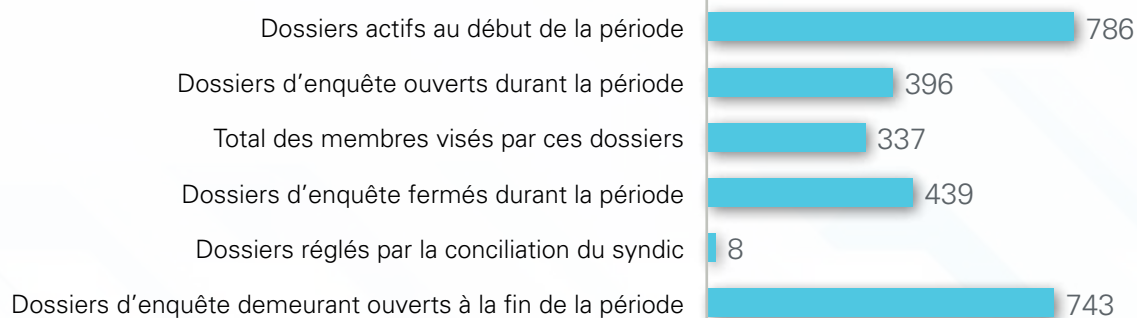
	ACQUITTANT L'INTIMÉ	DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Montant total des amendes imposées	0	0

Syndic

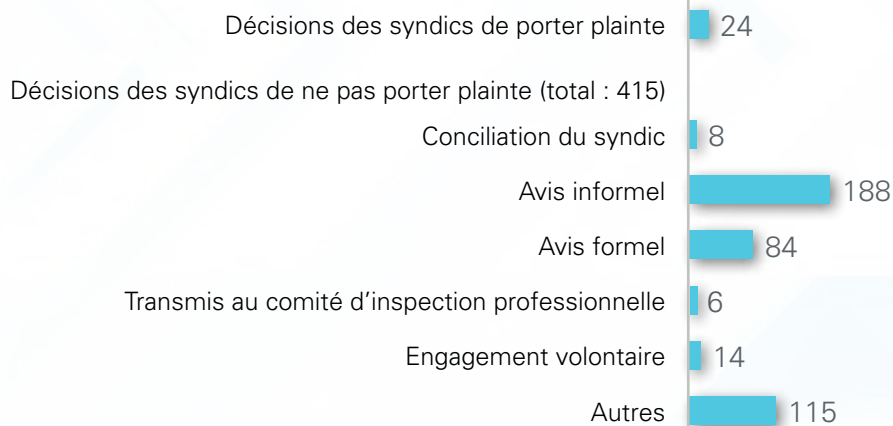
Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

Nombre de dossiers

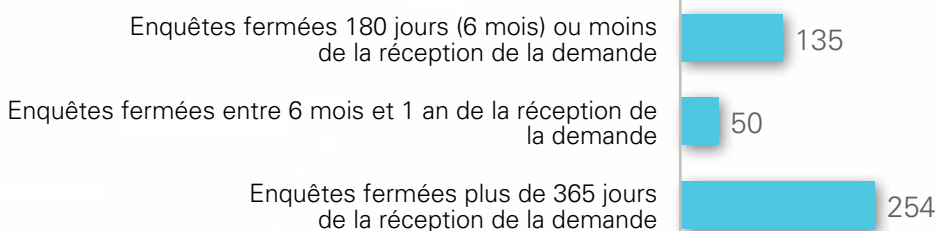


Nombre de décisions



Enquêtes fermées au cours de l'exercice

(enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)



Statistiques 2019-2020

Dossiers d'enquête ouverts	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	TOTAL
Chirurgie implanto-portée	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	4
Chirurgie	1	4	2	3	1	5	0	2	0	3	1	1	23
Comportement	10	7	4	4	6	3	6	12	4	6	4	2	68
Dentisterie opératoire	2	4	2	0	0	1	1	2	2	0	2	1	17
Diagnostic	4	4	4	1	3	1	0	3	1	0	3	1	25
Endodontie	0	3	2	0	1	4	1	0	0	0	3	1	15
Honoraires	2	2	3	1	2	3	2	1	0	5	3	1	25
Hygiène	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Implants	1	3	2	2	0	2	1	3	2	1	0	0	17
Multiples types d'infraction	2	2	0	3	2	2	1	1	0	1	3	0	17
Orthodontie	0	1	0	1	0	2	0	1	0	0	0	1	6
Parodontie	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	3
Pédodontie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Prescription médicale	1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	5
Prothèse amovible	1	2	1	0	0	2	0	0	2	1	0	0	9
Prothèse fixe	1	2	0	4	0	3	0	0	0	3	1	0	14
Prosthodontie implantaire	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	2	0	6
Publicité	7	23	7	10	2	1	20	18	9	15	7	12	131
Tolérance de pratique illégale	1	0	0	2	1	2	1	1	0	0	0	0	8
TOTAL	35	57	31	32	20	35	34	45	20	35	32	20	396

Syndic
D^r Mario Mailhot

Syndics adjoints
D^r Guy Auger
D^r Sylvain Desranleau
D^r Sébastien Greiche
D^r Pierre Lafleur

D^r Jean-Charles Létourneau
D^{re} Martine Masson
D^{re} Helen Mpantis
D^r Stéphane Parent

Syndic correspondant
Aucun

Conseil de discipline

Le conseil de discipline est composé de 1 avocat nommé par le gouvernement et de 2 dentistes nommés par le conseil d'administration de l'Ordre. Le conseil a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes. Selon la preuve présentée, le conseil rend une décision relative à la culpabilité ou à la non-culpabilité du dentiste et, le cas échéant, impose à ce dernier la sanction appropriée.

Le conseil de discipline a tenu 34 audiences¹ au cours de l'exercice 2019-2020.

Nombre et nature des plaintes dont l'audience (culpabilité et sanction) est complétée par le conseil

NATURE DE LA PLAINTÉ	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU UN SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Comportement et intégrité	3	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	11	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	0	0
Tolérance d'exercice illégal	0	0
Publicité	0	0

Nombre de décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	5
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	5
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	12
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	2
Diverses requêtes (récusation, objection à une preuve d'expert, suspension et sursis de la radiation provisoire et reprise de son plein droit de pratique, qualification d'expert, ordonnance de se soumettre à une expertise médicale, radiation provisoire et immédiate, contrepreuve)	9

¹ Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous ne comptons qu'une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un trimestre, ne la comptons qu'une seule fois.

Nombre de sanctions imposées par le conseil

NATURE DE LA SANCTION	
Réprimande	4
Remise de somme	0
Révocation de permis	0
Radiation temporaire ou permanente	4
Limitation ou suspension	1
Amende	14
Publication d'avis	5
Déboursés	14

Nombre et nature des recommandations du conseil au conseil d'administration

(stage dans le domaine des traitements des maladies touchant la pulpe des dents, stage en prosthodontie fixe et chirurgie implantaire avec limitation) 2

Nombre et nature des décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil

(stage avec limitation en parodontie relié à l'implantologie et l'implantologie, levée de stage) 3

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré

22

Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel devant le Tribunal des professions

2

Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions

2

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS 2020D^r Stéphane BissonD^{re} Johanne BlouinD^r Marc BoisvertD^{re} Suzanne BoivinD^{re} Brigitte BouchardD^r Jose Carlos Bravo RamosD^r Pablo ChrétienD^r Hervé CocaudD^r Louis-Bernard CourchesneD^{re} Micheline DaoustD^r Mario DesautelsD^r Daniel DuchesneauD^{re} Josée-Anne DuludeD^{re} Joanne-Émilie EthierD^{re} Sylvie ForrestD^r André FournierD^r Hani GhossoubD^r Jean-François GravelD^r André GuayD^r Claude HamelinD^r Daniel LacombeD^r Sylvain LaforteD^{re} Hélène LamondeD^r Pierre LangloisD^{re} Catherine LebeauD^{re} Hélène MasséD^{re} Florence MorissonD^r Robert PaquinD^{re} Marie-Josée PerronD^{re} Isabelle Picard

Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des dentistes du Québec, à la demande du client, lorsque la conciliation n'a pas conduit à une entente, le conseil d'arbitrage décide du différend entre le client et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels. Aucune demande d'arbitrage n'a été reçue ou décidée par le conseil au cours de l'exercice 2019-2020.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 MARS 2020

D^r Bruno Ferland
D^{re} Liliane Malczewski
M^{me} Françoise Rollin

Conciliations par le Bureau du syndic

Demandes de conciliation reçues	3
Demandes rejetées pour non-respect des délais	0
Ententes conclues	3

Comité de révision

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le comité de révision a tenu 5 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

Nombre de demandes d'avis

Reçues	21
Présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	20
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	0

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 MARS 2020

D^r Bruno Ferland
D^{re} Cristina Ionescu
D^{re} Danielle Joly

D^r Adrien Dandavino, nommé
par l'Office des professions
M. Pierre Delisle, nommé
par l'Office des professions

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2020

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	2 425	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits au 31 mars 2020

MOYENS DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membres assurés individuellement et pour une seule société	2 165	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés individuellement et pour plus d'une société	185	1 000 000 par société additionnelle	Aucune limite annuelle

Comptabilité en fidéicommiss et fonds d'indemnisation

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss ni de Règlement sur le fonds d'indemnisation. Des communications ont été effectuées pour rappeler aux membres leurs obligations en la matière.

Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité d'audit a tenu 7 réunions ordinaires.

La mission du comité d'audit a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier trimestriellement l'évolution des revenus et des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des finances et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2020

M. Alain Boisvert, président

D^{re} Véronique Gagnon

D^{re} Véronique Deschênes
(jusqu'au 8 novembre 2019)

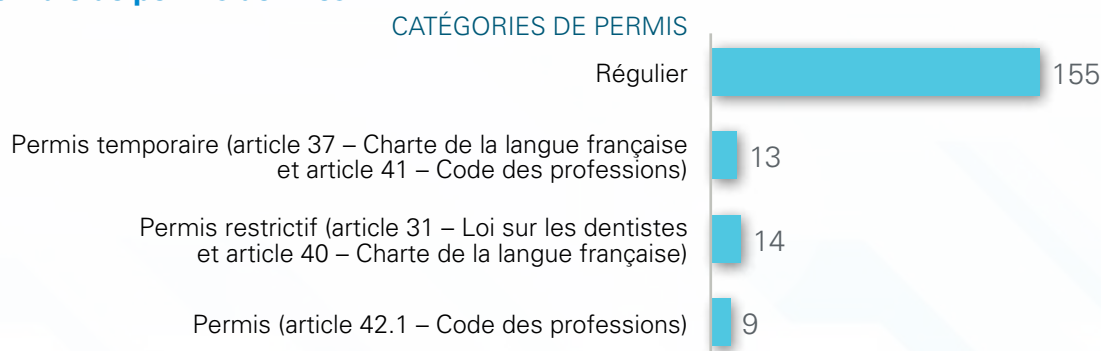
M^{me} Constance Lemieux
(à partir du 8 novembre 2019)

Renseignements généraux



Renseignements généraux

Nombre de permis délivrés



Nombre de certificats de spécialiste délivrés

CLASSES DE SPÉCIALITÉ	
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	0
Dentisterie pédiatrique	3
Endodontie	4
Médecine buccale	1
Orthodontie	5
Parodontie	5
Pathologie buccale et maxillo-faciale	1
Prosthodontie	3
Radiologie buccale et maxillo-faciale	1
Santé dentaire communautaire	0

Nombre d'autorisations spéciales

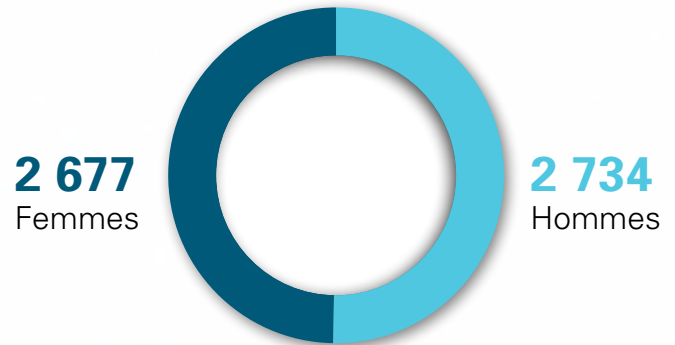
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau
à la fin de la période

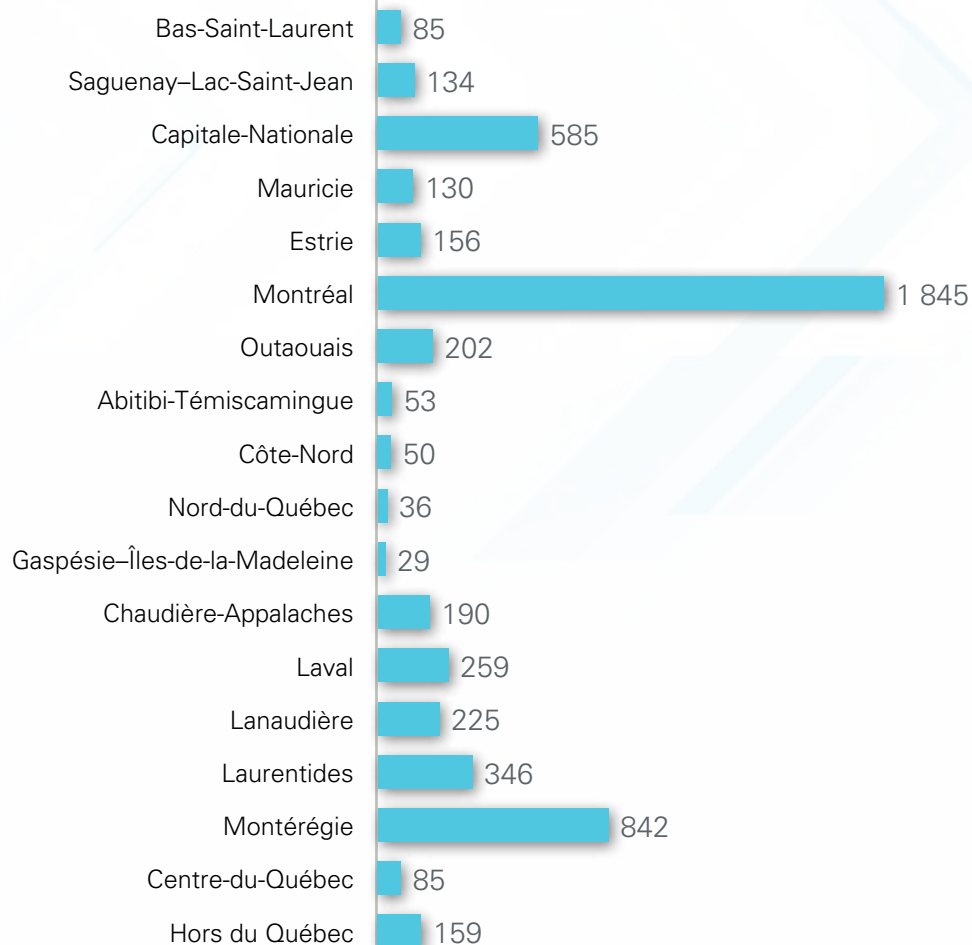


Nombre de membres inscrits au tableau
à la fin de la période selon le sexe



Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

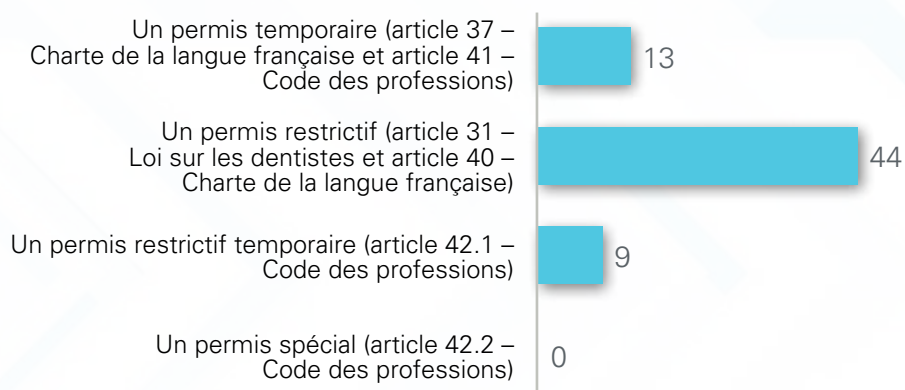
RÉGIONS ADMINISTRATIVES



Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle

CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		MONTANT	DATE DU VERSEMENT	MONTANT	DATE DU VERSEMENT
Généralistes et spécialistes	4 827	1 710,00 \$	2019-04-01	0,00 \$	–
Résidents	90	200,00 \$	2019-04-01	0,00 \$	–
Inactifs	494	256,50 \$	2019-04-01	0,00 \$	–

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

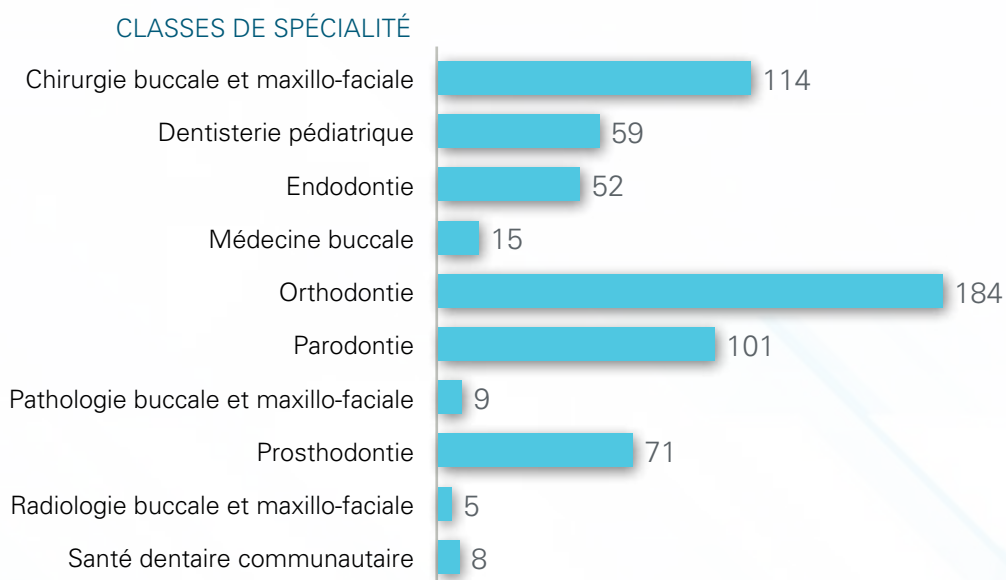


Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

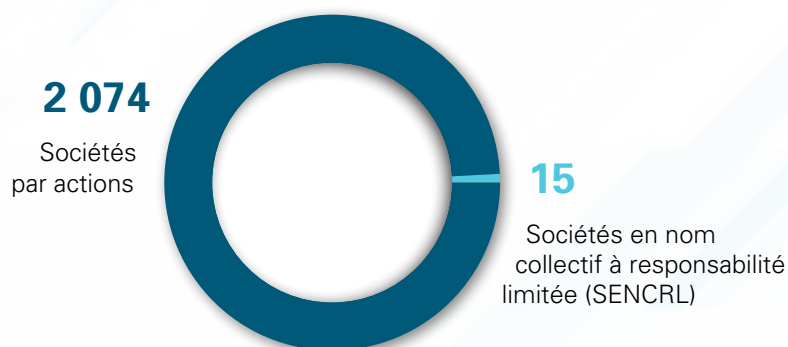


Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

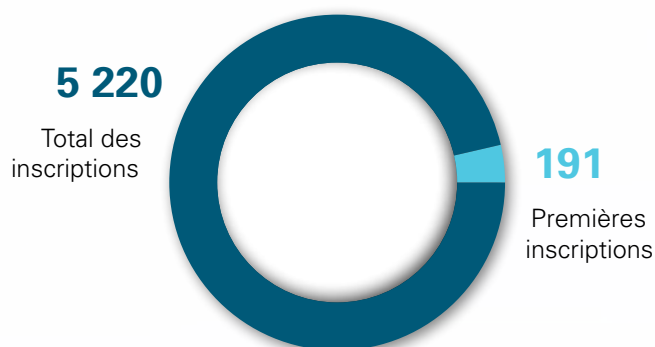
Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe



Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société



Nombre d'inscriptions au tableau



Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	65
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de radiations du tableau

MOTIFS DE LA RADIATION	
Disciplinaire	5
Administratif	0

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

CATÉGORIES DE PERMIS	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
Permis régulier	0	0
Permis restrictif	0	0

Nombre de certificats de spécialiste révoqués

Aucun certificat de spécialiste n'a été révoqué.

Personnel permanent



Personnel permanent au 31 mars 2020

DIRECTION GÉNÉRALE

M^e Caroline Daoust

Directrice générale et secrétaire

Sylvie Morin

Coordonnatrice à la direction générale

Christiane Faucher

Adjointe exécutive

Mary-Jane Yong

Secrétaire

DIRECTION DE L'ADMISSION, TABLEAU, SERVICES JURIDIQUES, GREFFES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

M^e Priscille Pelletier

Directrice générale adjointe et secrétaire adjointe

M^e France Gauthier

Conseillère juridique

M^e Maud Morrisette

Secrétaire du conseil de discipline

Nathalie Simard-Beaulieu

Adjointe à la directrice générale adjointe

Catherine Lalonde

Responsable – admission

Chantal Lamarre

Responsable – exercice en société

Renée Lauzier

Responsable – tableau

Carole Pigeon

Responsable – service aux membres

Sylvain Gagné

Responsable des technologies numériques

Vlad Davidescu

Analyste technique – informatique

Frédéric Simon

Analyste – infrastructure et sécurité

D^r Stéphane Monette

Dentiste-conseil

DIRECTION DE L'EXERCICE DE LA MÉDECINE DENTAIRE

D^r Pierre Boudrias

Directeur

D^{re} Véronic Deschênes

Directrice adjointe

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Marie-Eve Lapointe

Directrice

Ginette Bellemare

Réceptionniste

Viviane Coudsi

Réceptionniste

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Poste vacant

Directeur et secrétaire du comité d'inspection

D^{re} Isabelle Solis

Directrice adjointe – qualité de l'exercice
et secrétaire du comité d'inspection par intérim

D^{re} Chantal Aubry

Directrice adjointe – affaires professionnelles

Lucie Francoeur

Adjointe administrative

Angélique Courchesne

Secrétaire senior

Alia Haidar-Marques

Secrétaire junior

D^{re} Élisabeth Bergeron

Inspectrice

D^r Yves Couture

Inspecteur

D^{re} Misako Nguyen-Kim

Inspectrice

D^{re} Hélène Ouellet

Inspectrice

D^{re} Andréanne St-Martin

Inspectrice

DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

D^r Mario Mailhot
Syndic

D^r Guy Auger
Syndic adjoint

D^r Sylvain Desranleau
Syndic adjoint

D^r Sébastien Greiche
Syndic adjoint

D^r Pierre Lafleur
Syndic adjoint

D^r Jean-Charles Létourneau
Syndic adjoint

D^{re} Martine Masson
Syndique adjointe

D^{re} Helen Mpantis
Syndique adjointe

D^r Stéphane Parent
Syndic adjoint

M^e Johanne Pinsonnault
Avocate

D^{re} Christine Demers
Dentiste-conseil

D^{re} Ngoc-Ha Nguyen
Dentiste-conseil

Elizabeth Deschamps
Technicienne juridique et enquêtrice

Valérie Fournier
Adjointe juridique

Céline Jeannot
Adjointe aux enquêtes

Erika Laliberté
Adjointe aux enquêtes

Yolanda Marie Ruzilo
Adjointe aux enquêtes

Annie Turcotte
Adjointe aux enquêtes

DIRECTION DES FINANCES

Josée Blanchette
Directrice

Laura-Kim Robichaud
Technicienne à la paie et comptabilité

DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

M^e André Lavoie
Directeur

D^r Paul Morin
Dentiste-conseil

Nathalie Chassé
Coordonnatrice aux communications

DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES

D^r Mario Auger
Directeur

D^r Jonathan H. Lang
Dentiste-conseil

Marie Tétreault
Coordonnatrice – Journées dentaires

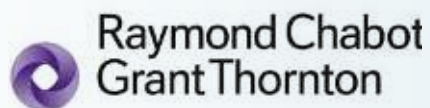
Christine Favreau
Secrétaire – inscriptions

Natalie Séguin
Adjointe administrative – conférenciers

États financiers

États financiers

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	54
ÉTATS FINANCIERS	57
RÉSULTATS.....	57
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET.....	58
FLUX DE TRÉSORERIE	59
SITUATION FINANCIÈRE.....	60
NOTES COMPLÉMENTAIRES.....	61
ANNEXES	70



Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de
l'Ordre des dentistes du Québec

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des dentistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces données budgétaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de l’Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l’Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l’Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l’information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit du groupe, et assumons l’entière responsabilité de notre opinion d’audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal
Le 15 mai 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

Ordre des dentistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Produits généraux	8 972 098	9 266 240	9 030 496
Inspection professionnelle	1 750	350	
Exercice de la médecine dentaire	60 940		30 470
Admission, tableau et services juridiques	388 600	975 072	493 430
Greffes	100 000	285 170	140 219
Pratique illégale	1 000	665	240
Affaires publiques et communications	120 000	103 421	119 998
Journées dentaires internationales du Québec	2 918 500	3 275 655	3 013 724
	12 562 888	13 906 573	12 828 577
Charges			
Inspection professionnelle	1 604 904	1 234 707	1 193 268
Exercice de la médecine dentaire	848 992	594 384	386 040
Admission, tableau et services juridiques	936 862	959 670	880 109
Syndic	3 787 291	3 495 003	3 233 367
Greffes	587 068	573 132	374 983
Pratique illégale	27 880	66 253	10 207
Affaires publiques et communications	795 553	607 046	772 089
Finances et administration	1 018 271	1 073 919	1 164 224
Direction générale	2 032 322	2 041 024	2 043 218
Contributions et subventions	187 706	248 650	205 577
Journées dentaires internationales du Québec	2 373 146	2 254 948	2 293 503
Journées dentaires internationales du Québec – Annulation 2020 (note 16)		555 979	
	14 199 995	13 704 715	12 556 585
Excédent des produits par rapport aux charges	(1 637 107)	201 858	271 992

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 6 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des dentistes du Québec**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		
	Réserve générale (a)	Actif net	Total
	\$	Investi en immobilisations	\$
	\$	Non affecté	\$
Solde au début	1 000 000	2 117 970	6 801 210
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(372 696)	574 554
Investissement en immobilisations corporelles		1 283 072	(1 283 072)
Investissement en actif incorporel		733 763	(733 763)
Solde à la fin	1 000 000	3 762 109	5 358 929
			10 121 038

	2019		
	Réserve générale (a)	Actif net	Total
	\$	Investi en immobilisations	\$
	\$	Non affecté	\$
Solde au début	1 000 000	1 675 609	6 971 579
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(271 970)	543 962
Investissement en immobilisations corporelles		250 225	(250 225)
Investissement en actif incorporel		464 106	(464 106)
Solde à la fin	1 000 000	2 117 970	6 801 210
			9 919 180

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ordre des dentistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	201 858	271 992
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	372 696	271 970
Produits de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(221 177)	(221 190)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(3 235 631)	6 601 312
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 882 254)	6 924 084
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de coupons d'obligations	(823 735)	(681 896)
Échéance de coupons d'obligations	823 747	681 896
Immobilisations corporelles	(1 283 072)	(250 225)
Actif incorporel	(733 763)	(464 106)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 016 823)	(714 331)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 899 077)	6 209 753
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	11 150 599	4 940 846
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	6 251 522	11 150 599
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	322 209	1 204 737
Fonds communs de liquidités	5 929 313	9 945 862
	6 251 522	11 150 599

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ordre des dentistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	322 209	1 204 737
Fonds communs de liquidités	5 929 313	9 945 862
Comptes clients et autres créances (note 5)	1 074 863	390 524
Frais payés d'avance (note 7)	427 998	994 280
	7 754 383	12 535 403
Long terme		
Coupons d'obligations et produits de placements (note 8)	8 024 759	7 803 594
Immobilisations corporelles (note 9)	2 195 322	1 284 946
Actif incorporel (note 10)	1 566 787	833 024
	19 541 251	22 456 967
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	4 068 634	1 503 904
Produits reportés (note 12)	5 351 579	11 033 883
	9 420 213	12 537 787
ACTIF NET		
Réserve générale	1 000 000	1 000 000
Investi en immobilisations	3 762 109	2 117 970
Non affecté	5 358 929	6 801 210
	10 121 038	9 919 180
	19 541 251	22 456 967

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par la Loi sur les dentistes, le Code des professions du Québec et les règlements applicables et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Ordre.

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4434, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4432 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4434. Le chapitre 4434 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des actifs incorporels.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Ordre.

3 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 22 mars 2019.

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

- Contributions des membres et d'exercice en société :

Les contributions des membres, dont le montant est fixé lors de l'assemblée générale annuelle, sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la contribution. Les contributions reçues pour l'exercice suivant sont présentées sous la rubrique « Produits reportés » à l'état de la situation financière;

- *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après « le *Journal de l'Ordre* ») :

Les produits provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés au moment de la publication du journal;

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :

Les produits relatifs aux JDIQ de mai 2019 sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ d'exercices ultérieurs sont reportées à l'exercice suivant à titre de frais payés d'avance ou de produits reportés.

En ce qui concerne les produits susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

- Produits de placements :

Les produits de placements représentent des produits d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle; formation continue; admission, tableau et services juridiques; syndic; greffes; pratique illégale; affaires publiques et communications; finances et administration; direction générale; et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations corporelles, selon le nombre d'employés affectés;
- Charges liées aux charges locatives et aux taxes municipales, selon la superficie utilisée;
- Charges liées à l'imprimerie, aux envois postaux et messagerie, et à la traduction, selon le taux d'utilisation des activités.

Charges locatives

L'Ordre constate les charges locatives selon la méthode linéaire selon laquelle le montant total des charges locatives est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Ordre des dentistes du Québec**Notes complémentaires**

au 31 mars 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*Amortissements*

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

	Taux et période
Améliorations locatives	Durée du bail de 10 ans
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

Entité contrôlée

L'Ordre a constitué le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après « le Fonds ») en vertu de l'article 86.1 du Code des professions. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des dentistes. La date de fin de son exercice financier est le 31 décembre et sera modifiée au 31 mars 2021.

Ce fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de l'Ordre, affecté exclusivement à ses opérations d'assurance-responsabilité. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant à ce fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais est présenté sommairement à la note 13. L'Ordre a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût de fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine.

Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après « la Fondation ») établit, sollicite, maintient et gère des fonds pour améliorer l'accessibilité aux soins dentaires des personnes les plus vulnérables de la population québécoise, par le soutien de projets préventifs, curatifs et de recherche appliquée.

Elle est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Au 31 mars 2020, les sommes disponibles de la Fondation totalisent environ 549 000 \$.

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	186 674	
Comptes à recevoir – Exercice en société	401 700	
Comptes à recevoir – Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec	114 749	228 291
Autres	371 740	162 233
	1 074 863	390 524

6 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Inspection professionnelle	277 352	175 609
Exercice de la médecine dentaire	109 698	35 464
Admission, tableau et services juridiques	225 769	178 577
Syndic	515 667	408 039
Greffes	53 437	44 415
Pratique illégale	1 998	8 246
Affaires publiques et communications	139 272	135 406
Finances et administration	183 132	200 122
Direction générale	254 297	260 639
Journées dentaires internationales du Québec	148 060	175 493
	1 908 682	1 622 010

Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 255 445 \$ à titre de contributions à ce régime (226 435 \$ en 2019).

7 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2020	2019
	\$	\$
Taxes, entretien et assurances	322 566	190 064
Journées dentaires internationales du Québec	105 432	804 216
	427 998	994 280

8 - COUPONS D'OBLIGATIONS ET PRODUITS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 1,55 % à 4,37 % (1,08 % à 4,83 % au 31 mars 2019) et les échéances s'échelonnent de juin 2020 à août 2028. Ces coupons sont garantis par la province de Québec à raison de 84 %, et le solde est investi dans le secteur financier.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 2,63 % (2,83 % au 31 mars 2019).

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

8 - COUPONS D'OBLIGATIONS ET PRODUITS DE PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des coupons d'obligations est de 8 301 615 \$ au 31 mars 2020 (7 991 280 \$ au 31 mars 2019).

Les produits de placements se répartissent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Intérêts sur les fonds communs de liquidités	103 551	70 054
Intérêts sur les coupons d'obligations	221 177	221 190
	324 728	291 244

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	2 479 305	1 042 330	1 436 975
Équipement informatique	854 016	571 864	282 152
Mobilier et équipement de bureau	804 435	328 240	476 195
	4 137 756	1 942 434	2 195 322

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	1 584 551	829 345	755 206
Améliorations locatives en cours	34 790		34 790
Équipement informatique	657 040	481 353	175 687
Mobilier et équipement de bureau	578 303	259 040	319 263
	2 854 684	1 569 738	1 284 946

La dépense d'amortissement s'élève à 372 696 \$ (271 970 \$ en 2019).

10 - ACTIF INCORPOREL

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciel en développement	1 566 787		1 566 787

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

10 - ACTIF INCORPOREL (suite)

		2019
		Valeur
	Coût	comptable
	\$	nette
	\$	\$
Logiciel en développement	833 024	833 024

11 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 510 432	606 499
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	558 202	701 024
Sommes à remettre à l'État		196 381
	4 068 634	1 503 904

12 - PRODUITS REPORTÉS

	2020	2019
	\$	\$
Contributions des membres	5 112 634	8 165 581
Journées dentaires internationales du Québec	238 945	2 868 302
	5 351 579	11 033 883

13 - FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2019 :

	2019	2018
	\$	\$
Total de l'actif	37 588 459	32 410 763
Total du passif	21 279 015	16 747 440
Actif net	16 309 444	15 663 323
Produits	7 246 472	5 939 730
Charges	6 424 194	4 869 115
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 747 529	2 324 569
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(166 515)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 303 272)	(1 139 375)

Ordre des dentistes du Québec**Notes complémentaires**

au 31 mars 2020

13 - FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC (suite)**Informations sur les opérations conclues avec le Fonds**

	2019	2018
	\$	\$
Frais de gestion et sous-location (inclus dans les produits généraux)	306 117	288 747
Comptes clients et autres créances	114 749	228 291

Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

14 - RISQUES FINANCIERS**Risque de crédit**

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif aux fonds communs de liquidités est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de liquidités exposent indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats échéant jusqu'en novembre 2029, à verser une somme de 4 801 727 \$ pour des locaux à bureaux et des espaces de location pour le congrès. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 663 539 \$ en 2021, à 616 487 \$ en 2022 et à 449 888 \$ en 2023 et 2024 et à 454 725 \$ en 2025.

Ordre des dentistes du Québec**Notes complémentaires**

au 31 mars 2020

16 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

À la fin de l'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'Ordre a dû annuler les JDIQ prévues en mai 2020 et a remboursé ou remboursera les sommes encaissées pour cet événement. Au 31 mars 2020, ces sommes sont présentées dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer. De plus, l'Ordre a imputé en charges les sommes engagées au 31 mars 2020 pour l'organisation des JDIQ qui sont calculées dans la rubrique « Journées dentaires internationales du Québec – annulation 2020 » à l'état des résultats. L'Ordre a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Produits généraux			
Contributions des membres	8 389 583	8 635 395	8 450 505
Placements	291 875	324 728	291 244
Frais de gestion et sous-location	290 640	306 117	288 747
	8 972 098	9 266 240	9 030 496
Inspection professionnelle			
Frais administratifs	1 750	350	-
Exercice de la médecine dentaire			
Formation de l'ODQ	60 940		30 470
Admission, tableau et services juridiques			
Permis sur permis	5 200	5 200	6 500
Étude de demandes d'admission et de délivrance de permis		3 500	
Entente France/Québec	21 000	15 750	22 750
Reconnaissance maître de stage	12 000	12 000	9 000
Équivalences	31 200	35 100	37 700
Exercice en société	250 000	822 100	300 800
Visites d'agrément	1 000		2 000
Certificat en spécialité	15 000	17 500	14 000
Attestations et certificats de conduite professionnelle	38 000	45 800	44 200
Liste des membres	3 200	3 822	3 130
Copie de permis	3 000	5 200	13 800
Registre des étudiants	9 000	9 100	39 550
	388 600	975 072	493 430
Greffes			
Amendes et frais	100 000	285 170	140 219
Pratique illégale			
Amendes	1 000	665	240
Affaires publiques et communications			
Journal de l'Ordre	100 000	90 924	102 482
Petites annonces	20 000	12 497	17 516
	120 000	103 421	119 998

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	40 000	39 605	39 795
Personnel auxiliaire	520 000	578 134	519 890
Cours réservés	650 000	815 977	643 675
Exposants	1 548 500	1 655 176	1 624 859
Commandites	80 000	82 707	92 584
Publicité	30 000	70 750	20 000
Enregistrement des séances	25 000	33 306	22 921
Soirée du congrès	25 000		50 000
	2 918 500	3 275 655	3 013 724

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
CHARGES			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	1 027 436	808 336	907 139
Honoraires professionnels	120 795	62 051	25 000
Frais de déplacement des inspecteurs	56 675	26 184	31 450
Comité d'inspection professionnelle	102 612	60 784	54 070
Quote-part des frais généraux	297 386	277 352	175 609
	1 604 904	1 234 707	1 193 268
Exercice de la médecine dentaire			
Salaires et charges sociales	502 588	398 875	217 293
Conférenciers – tournée de l'ODQ	45 300	41 498	44 750
Comité des jeunes membres	32 215	11 236	3 902
Comité de la formation de l'ODQ	6 150		
Formation de l'ODQ	115 845	30 829	84 631
Honoraires professionnels	30 000	2 248	
Quote-part des frais généraux	116 893	109 698	35 464
	848 991	594 384	386 040
Admission, tableau et services juridiques			
Salaires et charges sociales	569 383	646 378	602 681
Observateurs examens	48 300	33 903	40 890
Comité d'admission	32 350	23 853	26 444
Entente France/Québec	10 000	4 000	7 450
Comité d'examen et agréments dentaires	30 355	20 135	19 902
Visites d'agrément	3 700	5 632	4 165
Registre des étudiants	5 000		
Quote-part des frais généraux	237 774	225 769	178 577
	936 862	959 670	880 109

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	\$	\$	\$
Syndic			
Salaires et charges sociales	2 168 595	2 087 473	1 814 902
Honoraires professionnels	623 600	672 699	672 640
Experts et témoins	450 000	219 164	337 786
Quote-part des frais généraux	545 096	515 667	408 039
	3 787 291	3 495 003	3 233 367
Greffes			
Salaires et charges sociales	124 304	124 439	97 743
Conseil de discipline	249 560	240 021	208 165
Frais de Conseil de discipline	114 500	54 691	41 785
Conseil de conciliation et arbitrage de comptes	6 926		
Comité de révision	19 908	13 762	11 940
Syndic ad hoc et autres frais	15 000		
Créances douteuses (recouvrées)		86 782	(29 065)
Quote-part des frais généraux	56 870	53 437	44 415
	587 068	573 132	374 983
Pratique illégale			
Salaires et charges sociales		60 000	
Honoraires professionnels	10 000	4 255	1 398
Enquêtes	15 000		563
Quote-part des frais généraux	2 880	1 998	8 246
	27 880	66 253	10 207
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	361 664	298 446	374 448
Communication avec le public	100 000	10 607	112 652
Kiosque – Journées dentaires internationales du Québec	22 000	17 328	21 063
<i>Journal de l'Ordre</i>	28 000	14 152	18 056
Honoraires	30 000	26 506	26 606
Relations de presse	5 000	7 556	2 149
Publications	5 000	3 871	3 639
Communication avec les membres	91 000	89 308	75 933
Comité des communications	7 000		2 137
Quote-part des frais généraux	145 889	139 272	135 406
	795 553	607 046	772 089

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Finances et administration			
Salaires et charges sociales	574 934	685 103	550 139
Honoraires	39 400	34 274	57 260
Comité d'audit	21 520	16 180	29 624
Frais financiers et de cartes de crédit	189 000	155 230	327 079
Quote-part des frais généraux	193 417	183 132	200 122
	1 018 271	1 073 919	1 164 224
Direction générale			
Salaires et charges sociales	1 074 081	1 146 925	1 083 368
Conseil d'administration	178 600	166 090	228 831
Comité exécutif	51 198	43 097	51 041
Comité de gouvernance	30 828	21 001	39 254
Comité mixte ODQ/CMQ	10 002	4 697	4 224
Comité RH	20 872	9 990	37 272
Comité de planification stratégique	3 700	3 687	
Honoraires	180 000	256 242	246 872
Élections	15 483	18 259	3 100
Frais des directions	45 000	34 967	31 521
Relations publiques	35 000	34 894	27 965
Frais de la présidence	40 000	35 195	29 131
Comité consultatif des élections	3 568	2 133	
Soirée d'ouverture congrès	75 000	9 550	
Quote-part des frais généraux	268 991	254 297	260 639
	2 032 323	2 041 024	2 043 218
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	35 000	30 704	30 328
Commission d'agrément dentaire	73 361	120 383	81 029
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	29 345	47 563	44 220
Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec	50 000	50 000	50 000
	187 706	248 650	205 577

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	\$	\$	\$
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	413 817	414 340	471 199
Comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire	277 920	241 975	203 376
Festivités	7 500	4 557	76 389
Conférences (a)	649 181	598 316	560 787
Inscriptions	90 000	90 045	68 520
Ressources événementielles	391 000	401 386	390 666
Palais des congrès	261 430	263 697	251 272
Imprimerie	85 000	78 887	83 168
Promotion	15 000	13 685	12 633
Quote-part des frais généraux	182 298	148 060	175 493
	2 373 146	2 254 948	2 293 503

(a) Incluant 5 209 \$ d'amortissement des immobilisations corporelles en 2020 (1 708 \$ en 2019).

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR			
Formation du personnel	55 000	47 042	32 360
Assurances	128 500	107 657	111 664
Abonnements	8 000	6 203	8 226
Services informatiques	130 000	134 845	105 731
Charges locatives et taxes municipales	1 096 136	1 062 620	867 804
Fournitures de bureau	35 000	25 637	30 777
Imprimerie	29 000	21 848	40 096
Poste et messagerie	105 000	78 893	95 607
Téléphone	31 220	29 520	28 341
Traduction	10 000	2 129	9 916
Service de cafétéria	25 000	24 801	21 226
Amortissement des immobilisations corporelles	394 638	367 487	270 262
	2 047 494	1 908 682	1 622 010
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ			
Inspection professionnelle	297 386	277 352	175 609
Exercice de la médecine dentaire	116 893	109 698	35 464
Admission, tableau et services juridiques	237 774	225 769	178 577
Syndic	545 096	515 667	408 039
Greffes	56 870	53 437	44 415
Pratique illégale	2 880	1 998	8 246
Affaires publiques et communications	145 889	139 272	135 406
Finances et administration	193 417	183 132	200 122
Direction générale	268 991	254 297	260 639
Journées dentaires internationales du Québec	182 298	148 060	175 493
	2 047 494	1 908 682	1 622 010



800, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1640
Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511
1 800 361-4887

Télécopieur : 514 393-9248

odq.qc.ca

Production

Direction des affaires publiques
et des communications

Conception graphique

Toucan Services Marketing

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2020
Bibliothèque et Archives Canada, 2020

ISSN 2291-4528 (En ligne)